

Revendications FNAS FO pour la CCNT 66

POUR TOUS LES SALARIÉS

FINANCEMENT du secteur social et
médico-social à hauteur des besoins !

AUGMENTATION immédiate d'au moins
20 % des salaires nets !

24 jours de **CONGÉS TRIMESTRIELS**
pour tous !

L'OCTROI d'un véritable droit pour des
jours rémunérés pour enfants malades !

LE **DÉGEL** de la majoration familiale !

AMÉLIORATION des moyens des
Instances Représentatives du Personnel
et du droit syndical !

AUGMENTATION d'au moins 50 points
d'indice des coefficients d'internat !

AMÉLIORATION des grilles de
classification en fonction de l'ancienneté
et du diplôme !

Et plus précisément, voir <https://www.fnasfo.fr>

**Résolution Professionnelle
XVII^{ème} CONGRÈS FÉDÉRAL
LA POMMERAYE (49) OCT 2016**

**Défendre nos métiers et la
formation professionnelle
qualifiante**

**Améliorer ses conditions de
travail**


S'organiser entre salariés

**Rejoindre un syndicat libre et
indépendant**

ADHÉREZ à FORCE OUVRIÈRE

Contact :

 <https://www.fnasfo.fr/a-propos/adherer/>

 01 40 52 85 80

 lafnas@fnasfo.fr



Retrouvez votre Union Départementale FO sur le
site : <https://www.force-ouvriere.fr/ud-fo>



**CCNT
15 MARS 66**

**Établissements et
Services pour
Personnes
Inadaptées et Handicapées**



**LIBERTÉ ET
INDÉPENDANCE**

**Fédération Nationale
de l'Action Sociale
FNAS FO
7, passage Tenaille
75014 PARIS**

La **CCNT 66** s'applique aux établissements et services agissant dans l'ensemble des champs de l'intervention sociale et médico-sociale et notamment dans les missions :

- de **protection sociale et judiciaire de l'enfance et de la jeunesse** ;
- auprès des **mineurs et des adultes handicapés** ;
- auprès de **la famille** ;
- d'aide et d'accompagnement des personnes en **difficulté sociale** ;
- de **soins** à caractère ;
- **médico-social** ;
- auprès des **personnes âgées handicapées** ;
- de **formation en travail social**.

300 000

Salariés
(238 256 ETP
en 2015)

10 000

Établissements
et services

SITUATION DES SALARIÉS DE LA CCNT66

Des conditions de travail qui se dégradent, des emplois qui se déqualifient.

Santé des salariés en danger : 4 % par an d'augmentation des arrêts de travail de plus de 90 jours.

Des salaires beaucoup trop bas !
26 % de décrochage entre le salaire et le coût de la vie en près de 20 ans.

Valeur du Point : 3.77 € au 01/02/17

Des moyens insuffisants pour assurer les missions de service public



L'URGENCE



La valeur du point à 4,50 €.



L'intégration de la prime de 8.21 % dans le salaire.



Des congés trimestriels pour tous.

FO revendique des moyens à la hauteur des besoins.

FO défend le maintien de la CCNT 66 et son amélioration.